

JOIGNY INFOS

LE JOURNAL D'INFORMATION DE LA VILLE

MAI - JUIN 2021 | 132

INSERTION : UN JARDIN MARAÎCHER EN PROJET POUR CET AUTOMNE

P. 6



TRANSPORTS
DEUX MOIS À VÉLO

BUDGETS 2021
LES PRINCIPALES OPÉRATIONS

NOTRE NOUVELLE RUBRIQUE
IL ÉTAIT UNE FOIS... JOIGNY



Infos pratiques - adresses et numéros utiles

Collecte des encombrants

Nous rappelons que la communauté de communes du Jovinien (CCJ) propose un service de collecte des objets lourds et encombrants, ainsi que des déchets d'équipements électroniques, en porte-à-porte, limité à 2m³ par passage. Lequel est payant : 15 €. Les rendez-vous sont à prendre au 03 86 62 47 95 - courriel : accueil@ccjovinien.fr

Le brûlage en plein air est interdit

Il est interdit de brûler des déchets, quels qu'ils soient (déchets verts, déchets ménagers), à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs en agglomération. Cette mesure est en vigueur pour éviter les incendies, les nuisances atmosphériques et les troubles du voisinage par les odeurs et la fumée. De plus, les déchets verts ne doivent en aucun cas être jetés avec les ordures ménagères. Vous pouvez les apporter à la déchetterie, en faire du compost ou bien, les utiliser pour pailler vos plantations.

Permanences de la mutuelle intercommunale

Ouverte à tous, une mutuelle intercommunale fonctionne à l'échelle de la communauté de communes du Jovinien (CCJ). Des permanences ont régulièrement lieu, au pôle formation de Joigny (place Cassini), salle C17 au deuxième étage, pour celles et ceux souhaitant s'informer et se renseigner. Les prochaines permanences se dérouleront, de 9h30 à 16h30 sans interruption, les vendredi 28 mai, lundi 7 et lundi 25 juin. Il est impératif de prendre rendez-vous en téléphonant au 03 73 92 00 04.

Centre des finances publiques

Voici les nouveaux horaires d'ouverture du centre des finances publiques de Joigny (quai du Premier-Dragons) : sans rendez-vous les lundis, mardis, jeudis de 8h30 à 12h ; sur rendez-vous les lundis, mardis, jeudis de 13h30 à 16h. Le centre des finances publiques est fermé les mercredis et vendredis, toute la journée. Les rendez-vous sont à prendre par téléphone au 03 86 92 47 00 ou en lignes : www.impots.gouv.fr

Pas d'accueil physique à la CPAM

L'antenne de Joigny de la CPAM de l'Yonne n'accueille plus de public dans ses locaux du quai du Premier-Dragons. Le courrier ne doit pas être déposé sur place (la boîte aux lettres n'est pas accessible) mais obligatoirement envoyé à l'adresse postale unique de la CPAM de l'Yonne : CPAM de l'Yonne, 89024 Auxerre cedex.

Il est néanmoins possible, via son compte Ameli, de demander un rendez-vous téléphonique en fonction des besoins. On peut également appeler le 36.46 (service gratuit + coût d'un appel local).

A propos des élections départementales et régionales

Le numéro des mois de mars et avril de Joigny infos était en cours d'impression lorsque le Gouvernement a annoncé le report des dates des élections départementales et régionales. Celles-ci auront lieu les dimanches 20 et 27 juin ; au lieu des 13 et 20 juin comme annoncé dans un premier temps.

Mairie : 3 quai du 1^{er} Dragons - BP 210 - 89306 Joigny Cedex - <http://www.ville-joigny.fr> - Facebook : ville de Joigny
Tél. **03 86 92 48 00** - Fax : **03 86 92 48 01** - mairie@ville-joigny.fr

Ouverte les lundis et mercredis de 9h à 12h et de 14h à 18h - les mardis de 14h à 18h - les jeudis de 9h à 12h et de 14h à 18h30 - les vendredis de 14h à 16h30 - permanence du service population les samedis de 9h à 12h

Cartes nationales d'identité et passeports : uniquement sur rendez-vous

"Allo mairie" : le 0 8000 89306 est à votre disposition pour signaler tout problème concernant le domaine public.

Police municipale : place Jean de Joigny du lundi au samedi midi. Tél. & fax **03 86 62 09 38**
police.municipale@ville-joigny.fr - mickael.mestre@ville-joigny.fr

Médiateurs de la ville : les mardis et jeudis de 12h à 19h et les mercredis et vendredis de 14h à 22h
mediation@ville-joigny.fr - tél. **06 35 51 61 92**

Déchèteries Joigny et Saint-Julien-du-Sault - les lundis de 14h à 18h, du mardi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 18h, les samedis de 10h à 12h et de 13h30 à 18h - Les déchèteries sont fermées les dimanches et jours fériés.

Pharmacies - Les officines ouvertes le lundi - Matin et après-midi : pharmacies du Marché (14 quai Ragobert) et Lemarquand (14 av. Gambetta) - Après-midi : pharmacie Tran (8 rue Gabriel Cortel).
Pour connaître la pharmacie de garde la plus proche : composez le 3237 (service audiotel - 34 c. la minute)

Violences conjugales : 3919, n° d'appel national gratuit depuis un poste fixe

Éditorial



Protection de l'environnement, santé, patrimoine : nous sommes mobilisés !

La transition environnementale, devenue nécessaire si nous souhaitons léguer une planète vivable aux générations futures, est engagée à Joigny. Dans mon esprit, la question environnementale est indissociable de la question sociale. La création de la « ceinture verte », à Joigny est en cours. Notre ville, qui avait répondu à un appel à projet de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) nommé « Quartiers fertiles » a été lauréate : ce sont 300 000 € qui nous sont attribués pour installer une entreprise d'insertion de maraîchage bio, afin de pourvoir nos cantines scolaires. Dix à 15 emplois seront créés à ces fins. Et cela nous permettra également de doter les habitants volontaires, dépourvus de jardin dans leur habitation, d'un terrain cultivable. Au-delà, nous poursuivons notre travail afin de vous proposer un maillage efficace et efficient en matière de mobilités douces, dont on reparlera ce mois de mai, avec l'opération "mai à vélo". La transition, c'est aussi repenser nos espaces verts, ce que nous faisons et qui est déjà perceptible pour celles et ceux qui y regardent de près. Si l'enjeu est de maintenir l'aspect esthétique de notre ville fleurie, il est aussi de s'interroger sur les essences que nous plantons, que nous souhaitons moins consommatrice d'eau et d'entretien. Enfin, cette transition est également perceptible dans notre forêt, fragilisée par le scolyte, où, sous l'impulsion de Frédérique Colas, 1ère adjointe au Maire, nous avons répondu à une expérimentation qui nous conduira, en lien avec l'Office National des Forêts, à replanter plus de 4 000 Chênes sessiles franco-turcs. Le réchauffement climatique est là, et il nous faut tester des essences capables de l'affronter.

Autre sujet d'actualité : la santé. Notre centre de vaccination communal monte en puissance, au gré des doses qui nous sont attribuées par l'Etat. Toutes celles et tous ceux qui ont déjà pu y être accueillis ont pu mesurer l'extraordinaire travail effectué par

les professionnels de santé qui s'y relaient, par les bénévoles et par les services de la ville. Au-delà, notre hôpital demeure un sujet d'attention quotidien et le défendre une absolue priorité. A force de réunion et de travail de conviction, je suis heureux d'avoir obtenu sur une des enveloppes issues du "Ségur de la santé", la somme de 3,6 millions d'euros pour Joigny. De ce fait, nous pourrions envisager d'engager le projet de mise aux normes du bâtiment historique situé avenue Gambetta. Mais il faut continuer le travail, car nous avons également besoin de moyens pour refaire notre EHPAD public. Enfin, une excellente nouvelle côté « couverture médicale » : le conseil communautaire a voté l'achat d'un local qui deviendra, à l'automne prochain, le cabinet de jeunes dentistes qui s'installeront à Joigny. Et je sais combien les soins dentaires sont devenus difficiles dans notre département.

Un autre marqueur de notre action réside dans la défense de notre patrimoine.

En centre-ancien, cela se traduit par la mise en place d'outils performants pour permettre au plus grand nombre de propriétaires de participer à ce formidable défi collectif qu'est la rénovation de notre centre-ancien, à travers l'isolation des habitations et la réfection des façades. C'est en place et cela commence à produire ses effets, nous y revenons dans ce Joigny Infos. Un centre-ancien qui, désormais, trône en bonne place dans la prochaine mouture du fameux Guide vert édité par Michelin !

Ce mois de juin verra les contraintes liées à la crise sanitaire de desserrer. Tant mieux, il était temps ! La ville sera au rendez-vous pour que nous puissions reprendre une vie plus « normale »... ■

**Votre maire,
Nicolas Soret**

→ Sommaire

P.4 Arrêt sur images

P.6 Environnement : un jardin maraîcher d'insertion en projet pour cet automne.

P.7 Les infos de l'interco : quinze kilomètres de véloroute dans le Jovinien.

P.8 Finances : le budget primitif 2021 adopté sans aucune voix d'opposition.

P.10 Travaux : deux préaux en projet à l'école maternelle de La Madeleine.

P.11 Il était une fois... Joigny : 1^{er} septembre 1830, rue du Petit-Marché, deux maisons s'écroulent.

P.12 Vivre à Joigny : le centre social La Fabrik, c'est vous !

P.13 Urbanisme : le fond façade fait ses preuves.

P.14 Tribune libre

P.15 Transports : la ville de Joigny lance son « Mai à vélo ».



Arrêt sur images



Un rythme soutenu au centre de vaccination de Joigny

Ouvert depuis le 18 janvier à la salle des Champs-Blancs, le centre de vaccination de Joigny fonctionne toujours à un rythme soutenu (environ 200 doses/jour). Il a ouvert durant les jours fériés de ce mois de mai, afin de respecter les délais impartis entre les deux injections obligatoires. Des élus dont le maire, Nicolas Soret, ont durant ces jours chômés prêté main forte aux agents mobilisés. Ce centre, qui a fait l'objet d'un reportage télévisé le mois dernier, accueille les habitants de la commune et du centre de l'Yonne.

A ce jour, près de 10.000 injections ont été réalisées auprès des publics concernés. Pour prendre rendez-vous, on peut téléphoner au 0 800 725 089 ou bien sur les sites www.keldoc.com et www.sante.fr (sept jours sur sept, vingt-quatre heures sur vingt-quatre).



1 © Anthony Prosper



2 © Anthony Prosper



3 © Anthony Prosper



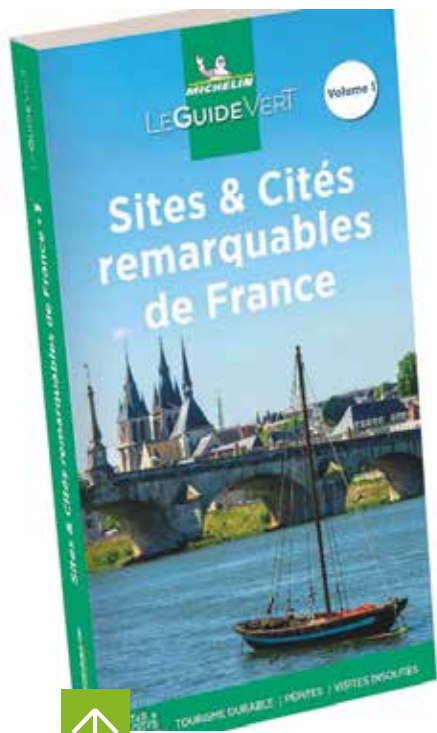
4 © Anthony Prosper



5 © S. T.



6 © S. T.



1. D'importants travaux de réhabilitation sont menés au 39, rue Gabriel-Cortel. L'immeuble est propriété de la Ville. Une fois rénové, il accueillera deux logements et un commerce. Les travaux seront achevés après l'été.

2. Des grainothèques sont installées à la médiathèque et à la bibliothèque de La Madeleine. Basées sur le troc, « Je prends, je donne », elles permettent l'échange de graines biologiques de fleurs, fruits, aromates. Un guide pratique présentant le fonctionnement est à découvrir sur www.ville-joigny.fr

3. Rue Jacques d'Auxerre, un plateau-ralentisseur a été aménagé courant avril. Son emplacement a été étudié pour permettre aux véhicules de quitter le parking longeant la rue Notre-Dame de manière plus fluide, sans risque pour les pare-chocs.

4. La Ville a initié une opération intitulée « Restau'art ». Elle consiste à exposer des œuvres d'artistes de Joigny, dans des restaurants assurant actuellement de la vente à emporter. La crêperie Chez Elisabeth et le restaurant Vega'Nath présentent les travaux de : Claire Marin, Catherine May-Atlani, Marie-Paz Obispo et Rémy Poibleaud.

5. Dimanche 25 avril, des cérémonies ont été organisées dans le cadre de la Journée nationale d'hommage aux victimes de la Déportation. Les élus se sont réunis dans les rues portant les noms de trois Joviniens morts en Déportation (Irène Chiot, Roger Varrey, Jean Hémerly) et au Monument aux morts.

6. Les agents de la Ville pratiquent un désherbage respectueux de l'environnement. Durant la dernière quinzaine d'avril, plusieurs rues ont été ciblées par les équipes, qui ont travaillé manuellement ou avec les équipements spécifiques acquis par la collectivité.

Le guide vert « Sites et cités remarquables de France » valorise Joigny

En partenariat avec l'association Sites et cités remarquables de France, Michelin publie deux tomes d'un guide vert inédit, le guide vert : « Sites & Cités Remarquables de France. »

Deux pages sont consacrées à Joigny, dans le volume 1. Elles présentent un focus sur le marché, listent les monuments à ne pas manquer et réservent un coup de cœur aux « Nuits insolites », ces visites guidées assurées, à la belle saison, par l'office de tourisme de Joigny et du Jovinien. De même : un chapitre est consacré à la mise en valeur du patrimoine, avec les clés pour tout comprendre.



Environnement

Un jardin maraîcher d'insertion en projet pour cet automne

Nicolas Soret | Maire de Joigny, président de la communauté de communes du Jovinien, conseiller départemental de l'Yonne



La Ville de Joigny porte parmi ses projets la création d'un jardin maraîcher bio, qui aboutira cet automne. L'objectif est que ce jardin, à terme, approvisionne les structures locales de restauration collective : cantines, crèches, maisons de retraite par exemple. L'objectif est aussi

que le site et ses activités d'exploitation comme de production agricole accueillent des demandeurs d'emploi de Joigny et du Jovinien, chômeurs de longue durée, inscrits dans un parcours d'insertion socio-professionnelle.

Un appel à projets a été lancé par la ville de Joigny pour désigner la structure porteuse. L'association « Les serres des prés », a été retenue. Charge maintenant à l'association « Les serres des prés » de créer puis de gérer une structure d'insertion par l'activité économique (SIAE) qui pilotera cette nouvelle activité maraîchère à Joigny.

Où ? Plusieurs terrains ont été identifiés. L'un d'eux, avec 1,5 ha près des serres municipales, bénéficie de sérieux atouts dont sa proximité géographique avec les infrastructures d'accompagnement professionnel. Une analyse des sols a été sollicitée. La superficie permettrait la production de 25 tonnes de légumes par an durant les deux premières années de fonctionnement du jardin. Par la suite, une expansion de l'activité est prévue avec une surface totale de 3,5 ha, soit 60 tonnes de légumes produits par an.

Avec qui ? Le projet cible des personnes en recherche d'emploi, en situation de précarité et ayant besoin d'un accompagnement adapté. Les salariés de la SIAE, recrutés en contrat à durée déterminée d'insertion, bénéficieront d'un accompagnement par un travailleur social des « serres des prés », dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle. La structure pourra employer 12 emplois temps-plein, c'est-à-dire 16 salariés à 26 heures hebdomadaires. Le recrutement débutera au mois de septembre.

L'une des finalités du projet est d'aller vers le 100 % bio et produits locaux dans les structures collectives du territoire et de tendre vers l'autonomie alimentaire pour faire face aux enjeux sanitaires et environnementaux de notre temps. La stratégie locale de promotion de la santé sera également favorisée : les actions développées par le jardin maraîcher d'insertion seront en cohérence avec les actions de promotion de la santé déjà existantes sur le territoire (lutte contre l'obésité, prévention du diabète, ateliers de prévention pour les seniors, sport santé, etc.). De nouvelles initiatives pour sensibiliser les populations (actions d'éducation à l'environnement et à la santé) verront également le jour.

Le projet de jardin d'insertion fera alors d'une pierre...trois coups : il est bon pour l'emploi, bon pour l'environnement et bon pour la santé de nos enfants !

Le budget :

La Ville de Joigny a été lauréate de deux appels à projets pour ce jardin d'insertion : « Quartiers fertiles » de l'Anru puis « Inclusion et ruralité » de la MSA et du Ministère du travail.

Les financements obtenus pour les trois prochaines années sont :

- 30.000€ de la MSA ;
- 30.000€ de la Direccte ;
- 243.500€ de l'Anru.

L'association pourra de plus bénéficier d'aides de l'Etat et du conseil départemental (pour les bénéficiaires du Rsa) afin d'accompagner les parcours d'insertion. ■





Les infos de l'interco

Quinze kilomètres de véloroute dans le Jovinien

Nicolas Soret | Maire de Joigny, président de la communauté de communes du Jovinien, conseiller départemental de l'Yonne

Elle est en service depuis déjà plusieurs semaines. Vous êtes très nombreux à l'avoir essayée. Et adoptée ! Longeant la rivière Yonne, la véloroute, l'une des réalisations-phares de la communauté de communes du Jovinien (CCJ), représente une vraie plus-value pour le territoire, à la fois pour ses habitants et en matière d'attractivité touristique.

Cette réalisation s'inscrit dans un projet de plus grande ampleur, pensé à l'échelle du PETR (Pôle d'équilibre territorial et rural) du nord de l'Yonne. Il s'agira de relier Migennes à l'Île-de-France, par cette voie douce.

La véloroute du Jovinien est composée de deux tronçons : le premier va de Joigny (départ près du camping municipal) à Villevallier sur environ 10 km et le second, de Joigny (à partir des environs des services techniques) à Laroche-Saint-Cydroine sur quelque 5 km. Entamés en octobre, les travaux ont été achevés le mois dernier, comme prévu, après la pause hivernale des centrales d'enrobé.

Vous l'avez remarqué : le parcours de la véloroute est composé de deux enrobés différents. L'enrobé noir, qui est le premier à avoir été posé, concerne la voirie partagée entre tous les utilisateurs. Un enrobé plus clair, couleur ocre, matérialise

l'usage réservé aux liaisons douces. C'est-à-dire uniquement aux cyclistes, piétons ou encore rollers. Des barrières ont, en ce sens, été installées. Restent à venir (les interventions sont programmées pour ce mois de mai) les bancs, poubelles et plus tard, les bornes – au nombre de trois - qui seront dédiées à la maintenance des vélos (gonflage des pneus par exemple). Des signalisations horizontales et verticales sont également prévues. Puis des panneaux d'information, qui serviront à faire part de l'histoire, du patrimoine des communes traversées par la véloroute, ainsi que leurs commerces et autres activités, sont en cours d'élaboration, en partenariat avec l'office de tourisme de Joigny et du Jovinien.

La véloroute, très empruntée par beau temps dans un sens comme dans l'autre, sera inaugurée dès que les derniers ajustements auront été effectués et surtout, dès que les conditions sanitaires le permettront. En attendant, bonnes balades à toutes et à tous sur la véloroute !

A noter. Rappelons que 80 % du montant de l'investissement (1.680.000 € TTC) a été porté par le conseil départemental de l'Yonne, la Région Bourgogne Franche-Comté, l'Etat et l'Europe. Une part de 20 % reste ainsi à la charge de l'intercommunalité. ■



Nicolas Soret | Maire de Joigny, président de la communauté de communes du Jovinien, conseiller départemental de l'Yonne

Le budget primitif 2021 a été adopté par le conseil municipal lors de sa réunion du lundi 29 mars. Un budget auquel aucune voix n'a fait opposition, ce qui est historique dans notre commune. Stabilité des taux d'imposition, investissements dans le patrimoine municipal (écoles, Maison du Pilori, églises, pistes cyclables, mobilier urbain...). Vous trouverez ci-après les principales opérations d'investissements et les composantes de ce budget, chapitre par chapitre. Il a été construit en fonction du contexte de crise sanitaire que nous connaissons, dans un souci d'économie, tout en traduisant les efforts voulus en matière d'investissement, pour répondre aux besoins des habitants et pour l'attractivité de notre ville.

Les principales opérations d'investissement inscrites au budget primitif 2021, pour lesquelles des subventions sont sollicitées, sont les suivantes :

- Aménagement d'un jardin maraîcher (lire par ailleurs) : 261.000€
- Travaux dans les écoles : 106.200€
- Travaux de voirie : 245.731€
- Travaux dans la Maison du Pilori : 142.000€
- Travaux de restauration de l'église Saint-Thibault : 482.000€
- Vidéoprotection : 100.000€
- Aménagement de pistes cyclables : 65.000€
- Mobilier urbain : 60.000€
- Travaux pour la création d'un local de l'USJ athlétisme : 50.626€
- Acquisitions de parcelles de terrains : 111.000€
- Aménagement de toilettes publiques : 45.000€
- Travaux pour la préservation du patrimoine et grosses réparations : 93.000€

Recettes réelles budget principal : 15 662 668 €

Excédent 2020 reporté **505 807 €**

Impôts locaux **4 478 000 €**

Dotations de l'Etat, subventions de fonctionnement **3 598 422 €**

Produits des services et du domaine **1 192 644 €**

Emprunts **2 453 483 €**

Fiscalité et emprunts remboursés par la CCJ **2 160 994 €**

Autres taxes **752 000 €**

Subventions d'investissement, FCTVA **521 318 €**



Finances

Le budget primitif 2021 adopté sans aucune voix d'opposition

Nicolas Soret | Maire de Joigny, président de la communauté de communes du Jovinien, conseiller départemental de l'Yonne

Les budgets 2021 :

- Le budget principal : 18.174.560€ dont 15.662.668€ en dépenses réelles
- Le budget annexe de l'eau : 3.410.112€
- Le budget annexe de l'assainissement : 3.602.123€
- Le budget annexe du conservatoire : 479.814€
- Le budget annexe du CRSD : 1.265.299€
- Le budget annexe du renouvellement urbain : 3.982.481€
- Le budget annexe de la forêt : 153.193€
- Le budget annexe du camping : 78.598€
- Le budget annexe de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire : 838.933€

Documents budgétaires. Conformément à l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales, les documents budgétaires sont mis à la disposition du public. Ils peuvent être consultés en mairie de Joigny.

Les ratios

Les ratios portant sur la situation financière de la commune pour l'exercice 2021 sont les suivants (population totale au 1er janvier 2021 : 9.816 habitants, chiffre Insee) :

- Dépenses réelles de fonctionnement/population : 1.182,04€
- Produits des impositions directes/population : 456,19€
- Recettes réelles de fonctionnement/population : 1.241,04€
- Dépenses d'équipement brut/population : 298,47€
- Encours de dette/population : 1.207,07€
- Dotation globale de fonctionnement (DGF)/population : 287,39€
- Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement : 46,81%
- Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement : 1,04%
- Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement : 24,04%
- Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement : 97,27% ■

Dépenses réelles budget principal : 15 662 668 €

Charges de personnel **5 431 735 €**

Charges à caractère général, frais généraux, imprévus **3 411 075 €**

Remboursements d'emprunts et charges financières **1 319 000 €**

Subventions et participations versées **2 521 101 €**

Travaux, dépenses d'équipement **2 979 757 €**



Travaux

Deux préaux en projet à l'école maternelle de La Madeleine

Laurence Marchand | Adjointe au maire déléguée aux affaires scolaires

Richard Zeiger | Adjoint au maire délégué aux travaux



Il sera livré fin août de façon à ce que les élèves puissent en profiter à la prochaine rentrée. A l'école maternelle de La Madeleine (145 enfants de la toute petite à la grande section), un préau sera bientôt aménagé, dans la cour de récréation côté avenue Rhin-et-Danube, près des blocs de jeux.

Les travaux seront menés durant les vacances d'été. Ils ont été inscrits au budget primitif 2021, pour un montant de 60.297,76 hors taxes (frais de maîtrise d'œuvre, frais divers inclus). Une subvention au taux de 40% a été sollicitée auprès de l'Etat au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux).

Le projet, finalisé avec l'équipe enseignante, a nécessité des sondages géotechniques. Une investigation du sous-sol a été réalisée par une entreprise spécialisée mercredi 21 avril en fin de journée (notre photo). Il s'agissait d'avoir la certitude que le sous-sol, avec ses caractéristiques, avec ses constituants, supportera l'ouvrage.

Cet ouvrage sera en fait composé de deux préaux rassemblés, pour une superficie totale d'environ 80 m² – ce qui permettra l'organisation d'événements liés à la vie de l'école : kermesses, séances de sport - et une hauteur sous poutre de 3,75 m. La société SMC2 (Rhône) qui est à l'origine du projet retenu par

la municipalité a choisi le bois comme matériau de construction principal pour la charpente. Les poteaux seront métalliques avec une finition thermolaquée. A noter : le bois a la particularité de contribuer à davantage de confort acoustique. De plus, il apporte, par son aspect chaleureux, une atmosphère de convivialité.



La couverture du préau sera, elle, en membrane textile constituée de fibre polyester avec enduction PVC. Entièrement recyclable, elle offre une garantie de 22 ans, en plus d'un confort thermique, d'un confort visuel avec éclairage homogène et, là encore, acoustique.

Un réseau d'évacuation des eaux pluviales est prévu.

Info plus. Durant les vacances scolaires de printemps, des interventions ont eu lieu dans les écoles maternelles et élémentaires de la commune. C'est le cas lors de chaque période de congés. Les travaux ont concerné :

- A l'école du Clos-Muscadet, la mise aux normes du réseau électrique et l'ouverture d'une porte pour le futur réaménagement de la restauration scolaire ;
- A l'école Marcel-Aymé, la réfection de la peinture du préau et le début de l'agrandissement des toilettes ;
- Dans toutes les écoles, des petites réparations et de l'entretien. ■





Il était une fois... Joigny

1^{er} septembre 1830, rue du Petit-Marché, deux maisons s'écroulent

Murielle Le Roy | Adjointe au maire déléguée à la culture et à l'événementiel



Le 1^{er} septembre 1830, rue du Petit-Marché, la maison Bouvet s'écroule emportant avec elle la maison Moreau qui la jouxtait. Augustin Pérille-Courcelle, chroniqueur local et premier bibliothécaire-archiviste de Joigny, fut témoin de ce drame. Il participa aux recherches des victimes et fit un récit complet de ces événements.

Ces deux constructions à pans de bois comprenaient trois boutiques : une d'orfèvrerie et une autre de perruquerie pour la maison Bouvet, et une boulangerie, pour la maison Moreau. Dans celle-ci, se tenait également une classe de petite école fréquentée par 20 à 25 écoliers tant garçons que filles. Une autre maison, celle de Parisel, charcutier, voisin de Moreau dut être également abattue en partie. Un jeune et incompetent maître maçon en charge des travaux de consolidation des piliers de soutènement situés dans les caves de la maison Bouvet n'avait pas étayé les constructions !

Alarmés par des lézardes qui s'agrandissaient à vue d'œil, les occupants de la maison Bouvet purent prendre la fuite. Il n'en fut pas de même pour la maison Moreau, personne ne les ayant avertis. Le drame se déroula à 10h30. Des témoins racontent qu'ils virent vaciller la maison, ses pans de bois se replier en divers sens les uns sur les autres et le tout s'engloutir et disparaître au milieu d'un nuage épais de poussière.

Les habitants vinrent spontanément porter secours aux victimes avec la compagnie locale de sapeurs-pompiers. La recherche des disparus enfouis sous les décombres des maisons dura trois jours. On retira en premier des décombres le père Moreau et le vitrier, contusionnés et couverts de blessures.

Puis on découvrit une des petites filles de l'école grièvement blessée à la cuisse. Un tonnelier qui travaillait dans une partie de la cave restée encore debout, réussit à se réfugier vers un soupirail par lequel il fut extrait des débris. Mais le bilan mortel de cette catastrophe fut très lourd... Vingt enfants périrent, ainsi que leur institutrice. On dénombra aussi le décès d'un peintre qui travaillait chez le perruquier Morin.

L'emplacement du drame fut nommé place des Innocents (délibération du 13 novembre 1830) en mémoire de cette funeste tragédie. Une plaque est apposée à l'angle de la première maison contre la rue de la Tuerie. La municipalité avait racheté les emplacements des maisons, les propriétaires ne pouvant plus les reconstruire, le coût étant trop exorbitant. Par cette action, outre le devoir de mémoire, les élus vinrent financièrement en aide à ces malheureux propriétaires qui avaient tout perdu.

Les Joviniens avaient immédiatement ouvert des souscriptions. Le roi Louis-Philippe 1^{er} donna 1.000 francs, et son fils aîné, Ferdinand-Philippe d'Orléans y ajouta 500 francs. D'autres éminents personnages y contribuèrent également. En tout, ce fut quelques 5 600 francs qui furent ainsi rassemblés puis redistribués aux victimes. ■

Retrouvez le texte intégral sur le blog « Joigny en images » : www.joignyimages.canalblog.com

Sources : archives municipales ; archives départementales de l'Yonne.





Vivre à Joigny

Le centre social La Fabrik, c'est vous !

Frédérique Colas | Adjointe au maire déléguée aux affaires sociales, Vice-présidente du conseil régional



Le centre social La Fabrik est un lieu de proximité, d'accueil, d'écoute, d'échange, ouvert à tous les habitants de Joigny et de la communauté de communes du Jovinien. Il propose des activités sociales, éducatives, culturelles et familiales favorisant la mixité et l'intergénérationnalité. Le centre social, c'est vous !

Un nouveau planning d'ateliers et animations hebdomadaires a été mis en place, avec des nouveautés, jusqu'en juin. Ils se déroulent selon les conditions sanitaires en vigueur et avec un nombre de participants limité, sur inscription. Voici ce planning :

- Lundi de 9h à 11h, à partir du 24 mai : « Fabrik connect. » Les participants se familiarisent avec l'outil informatique ;
- Mardi de 9h à 12h à partir de juin : « Troc seniors. » Le dispositif vise à développer le lien et l'entraide entre seniors (lire le précédent numéro de Joigny infos) ;
- Mardi de 14h30 à 16h30 : « Jeux de voix » avec Marie-Claire Davy. On peut apporter son texte préféré ;
- Mercredi de 14h à 16h : « Loisirs créatifs en famille. »
- Jeudi de 9h à 9h45 et de 9h45 à 10h30 : « Sport seniors. » Lancées en 2020, les séances sont prévues pour reprendre en mai ;
- Jeudi de 14h à 16h : « Loisirs créatifs pour adultes. »
- Vendredi de 10h15 à 12h15 : atelier « Bien-être. »
- Vendredi de 14h à 16h : « Couture/tricot. »

Les inscriptions sont obligatoires au **03 68 33 92 27** ou par mail : lafabrik@ville-joigny.fr. Une adhésion annuelle de 12€ est demandée. Elle donne accès à tous les ateliers.

Le centre social La Fabrik propose également des événements ponctuels. Ainsi à partir de ce mois de mai, et pour quatre séances, il instaure des cercles « mamans-bébés », animés par Valérie Lapiere. L'idée est d'offrir aux mamans (un groupe de six personnes maximum) et aux tout-petits des temps d'échanges, d'écoute, de soutien dans un climat de bienveillance permettant à chacune de s'exprimer en toute confiance.

Puis le samedi 12 juin, une journée écocitoyenne de nettoyage sera organisée. Les participants, en fonction de leur nombre, ramasseront déchets et autres détritiques dans un ou plusieurs quartiers de la ville. Cette action débutera à 10h (rendez-vous au centre social). A 14h, le syndicat des déchets du Centre-Yonne proposera une animation.

A noter :

- Le centre social La Fabrik, rue Jules Dumont d'Urville (ancien site militaire) est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.
- L'équipe recherche des bénévoles souhaitant transmettre un savoir-faire ou une passion. Elle lance un appel aux personnes qui aimeraient mettre leurs talents de bricoleurs au service de la microcrèche de Joigny qui a pour projet de construire une petite cabane et des carrés de potager pour les enfants. ■





Urbanisme

Le fond façade fait ses preuves

Richard Zeiger | Adjoint au maire délégué à l'urbanisme

Quatre mois après l'entrée en vigueur du partenariat visant à mutualiser les aides aux ravalements de façades, l'heure est au premier bilan. Pour rappel, depuis le 1er janvier 2021, les projets de ravalements de façades éligibles au Label de la Fondation du patrimoine peuvent bénéficier des subventions de la communauté de communes du Jovinien (CCJ) et, dans l'emprise du site patrimonial remarquable, de la Ville de Joigny (Joigny infos n°130).

Plusieurs opérations ont déjà été soutenues dans ce cadre, permettant de montrer l'intérêt du dispositif. Ainsi, des propriétaires devant financer 20.000 € de travaux de rénovation de leurs façades bénéficieront chacun de 6.000 € de subvention. Cette subvention sera versée par la Fondation du patrimoine après réalisation des travaux, mais elle s'appuie sur des enveloppes financières de la CCJ, de la Ville de Joigny et du conseil départemental de l'Yonne. A cela s'ajoute le fait que le reste à charge est déductible à 100 % du revenu fiscal.

Autre cas pour des travaux de moindre envergure : plusieurs propriétaires prévoient de réaliser pour environ 6.000 € de travaux de ravalements de façades ou changements de menuiseries. Dans ce cas, ils peuvent obtenir jusqu'à 70 % d'aides laissant un reste à charge de moins de 2.000 €, lui aussi déductible à 100 % du revenu fiscal de l'année de paiement des factures.

A rappeler que les bâtiments et projets n'étant pas éligibles au Label de la Fondation du patrimoine peuvent tout de même bénéficier de l'aide de la CCJ aux ravalements de façades sous certaines conditions.

Voici quelques exemples concrets suite à la validation de dossiers :

– Cas 1 : **un ravalement de façade de 5.722 €**. Avant la mise en place du dispositif, l'aide accordée aurait été de 1.717 €, par la CCJ. Soit un reste à charge de 4.005 €. L'aide est désormais de 4.007 € par la Fondation s'appuyant sur les collectivités dont 1.717 € de la CCJ, 1.145 € de la Ville de Joigny et 1.145 € du conseil départemental. Soit un reste à charge de 1.715 €, déductible à 100 % du revenu fiscal.

– Cas 2 : **un ravalement de façade et un changement de menuiseries pour 22.060 €**. Avant : le montant de l'aide aurait été de 2.000 €, de la part de la CCJ. Ce qui représente un reste à charge de 20.060 €. Après : une subvention de 6.000 € de la Fondation du patrimoine s'appuyant sur les collectivités dont 2 000 € de la CCJ et 2 000 € de la Ville de Joigny est accordée. Soit 1.715 € de reste à charge ; un montant là encore déductible à 100 % du revenu fiscal.

– Cas 3 : **un ravalement de façade de 21.978 €**. Avant : la CCJ seule aurait apporté une aide de 2.000 €, soit un reste à charge de 19.978 €. Après : 6.000 € d'aides, dont 2.000 de la CCJ, 2.000 de la Ville de Joigny et 2.000 du conseil départemental. Soit un reste à charge de 15.978 € (montant 100 % déductible).

Retrouvez toutes les informations et le dossier à compléter sur : <https://www.ccjovinien.fr/habitat-et-fond-facade> ■





Liste "Pour vous. Avec vous."

Dans nos rues, des élu(e)s qui diagnostiquent

Dans nos rues, des élus qui diagnostiquent. Le quotidien c'est l'affaire de tous et notamment la leur. C'est ainsi qu'après avoir voté des crédits visant à financer du mobilier urbain, plusieurs membres de la majorité sont allés vérifier sur place les besoins en bancs, en poubelles etc, afin d'en proposer la répartition. C'est simple, c'est concret, mais c'est cela aussi la vie d'élus ! En centre-ancien, c'est la signalétique qui est scannée afin d'identifier le moindre accroc. Dans le même temps, nous faisons simple et efficace.

C'est comme cela que 1 000 pompons ont été confectionnés par des élus, des citoyens bénévoles et des résidents de l'EHPAD. On décore, on colore, dans le parc du Chapeau comme devant la Maison des Associations (entre autres) pour les petits et les grands.

A la Médiathèque Olympe de Gouges, on en prend de la graine, avec l'installation en avril d'une grainothèque.

Dans quelques restaurants, l'art s'invite, avec l'opération solidaire "Restau'art" qui, jusqu'au 30 juin, permet à des artistes joviniens d'exposer leurs œuvres dans des restaurants de la ville qui ont répondu oui. On y trouve de la peinture, de la photo, mais surtout beaucoup d'entraide entre ces deux professions, avec le versement de 20% du montant des ventes des œuvres aux restaurateurs.

En mai, nous commémorons et nous nous souvenons. Nous nous souvenons que c'est la fête du travail et des travailleurs le 1^{er}. Nous nous souvenons de leurs luttes pour un droit du travail respectueux des travailleurs, nous nous souvenons des victoires qu'ils ont gagnées plus tard et ailleurs. Nous conjuguons le souvenir au présent, en remplaçant une partie de nos agents du centre de vaccination, afin de les soulager.

Le 8, nous nous souvenons des horreurs de la Seconde Guerre Mondiale, de ses atrocités et de ses conséquences effroyables, mais aussi des Résistants et des combattants qui ont poussé le III^{ème} Reich à la capitulation.

Le groupe de la majorité municipale de Joigny - Nicolas Soret - facebook : Pourvousavecvous2020

Liste "L'Union pour le Jovinien"

Un budget d'intérêt général

A l'occasion du dernier Conseil municipal, l'Union pour le Jovinien a étonné les Joviniens en votant favorablement le budget qui a été présenté. Nous étions, en réalité, les premiers à avoir été étonnés du budget soumis à l'approbation des conseillers !

Rien ne manquait : travaux dans les écoles, restauration des églises et des monuments historiques, travaux de voirie, rénovation du Musée Bayard, achat de nouvelles caméras de vidéoprotection... A croire, vraiment, que notre Maire et sa majorité se sont inspirés de notre programme municipal, de bon sens, pour réaliser ce budget tant il était aux antipodes de ceux qui ont été soumis au vote des conseillers, lors de l'ancienne mandature divers gauche...

Face à un budget que nous aurions pu préparer, nous nous devons d'agir de manière responsable et ainsi voter favorablement ce budget qui, en cette période de douleurs, va dans le sens de l'intérêt commun.

Qui peut décemment voter contre ou s'abstenir face à de tels investissements ? Il n'est pas dans nos habitudes de manquer de courage. Nous voulions être à la hauteur des enjeux que traverse notre ville et montrer que l'opposition représentée par l'Union pour le Jovinien peut être pragmatique en votant un budget qui est dans l'intérêt des Joviniens.

Nous ne manquerons néanmoins pas de vigilance quant à l'exécution concrète de ce budget.

Le groupe de la droite et du centre - Nicolas Deiller, Céline Fouquereau, Jacques Courtat - facebook : L'Union pour le Jovinien

Liste "Collectif Citoyen pour Joigny"

Culture, conservatoire et sport : de la communication... à la réalité !

Ces dernières semaines, Joigny a eu plusieurs fois les honneurs des journalistes. À deux reprises, il a été question d'adapter les mesures sanitaires nationales mises en place contre la pandémie.

Fin février d'abord, le Maire de Joigny a écrit au Premier Ministre pour que notre ville soit candidate à une expérimentation de réouverture des lieux culturels, via un système de jauges et de protocoles renforcés. Mi-mars ensuite, courrier au Préfet de l'Yonne pour demander la réouverture du conservatoire, après 18h, pour les mineurs.

Bien sûr, en cette période économique difficile, nos pensées vont à toutes celles et ceux qui souffrent dans les filières sévèrement touchées : en particulier le monde artistique, de la culture, ou du tourisme. Sur le fond, donc, nous approuvons qu'il faille « chercher des solutions ».

Sur la forme, en revanche, nous dénonçons des « coups de communications », largement relayés sur les réseaux sociaux par le biais émotionnel. Car monter au créneau dans les médias pour défendre la culture, c'est une chose. Mais dans les faits, depuis le début du mandat, il ne s'est tenu qu'une seule commission Culture, et aucune pour le Sport. C'est pourtant dans ces commissions, où siègent tous les groupes municipaux, que nous devrions travailler ensemble aux options que nous avons pour Joigny.

Au lieu de cela, notre groupe découvre dans la presse les initiatives personnelles du Maire. Pour nous, le compte démocratique n'y est pas.

Collectif Citoyen pour Joigny - Christophe Delaunay, Sophie Callé, Thierry Leau - www.collectifpourjoigny.fr



Transports

La ville de Joigny lance son « Mai à vélo »

Éric Apffel | Conseiller municipal délégué aux mobilités douces



« **Mai à vélo**, un deux mois pour adopter le vélo pour la vie » est la nouvelle fête nationale du vélo mise en place par le ministère de la transition écologique. Elle englobera d'ailleurs la semaine de la marche et du vélo du 17 au 21 mai.

À Joigny, les mois de mai et juin seront animés en tenant compte des règles de distanciation en vigueur.

– Dès maintenant, chacun peut installer l'application Geovelo sur son smartphone et rejoindre la communauté [Joigny] pour participer au challenge proposé.

– Pour les enfants, le centre de loisirs proposera des activités vélo.

– Un Repair-vélo est prévu et attend de savoir s'il sera autorisé par la préfecture.

– Le site internet de la ville (<https://velo.ville-joigny.fr>) a ouvert une section consacrée au vélo et autres mobilités douces. C'est un portail de l'actualité vélo dans toutes ses dimensions, un lieu de ressources et d'idées tant pour le vélo du quotidien que pour la sortie du week-end. C'est aussi une vitrine des initiatives locales, des associations, des projets autour du vélo, parce qu'il en existe déjà.

Puis, tout le long du mois, la ville et les associations pourront proposer de nouvelles idées. Et nous ne désespérons pas que la situation sanitaire évolue suffisamment pour qu'on puisse conclure par une fête du vélo à la fin de ce printemps

L'enjeu est que chacun (re)découvre, pour tous ses petits trajets (80 % font moins de 5km), ce moyen de transport si doux pour la planète, le porte-monnaie et la santé. Le vélo comme moyen ordinaire de transport au quotidien et plus seulement pour se promener pendant les vacances. Un moyen souvent aussi rapide, voire plus, que la voiture, moins stressant, plus facile à garer.

Mai sera aussi, à Joigny le début de l'implantation d'un premier lot de 70 arceaux pour attacher son vélo en ville. Par ailleurs, la réflexion a bien avancé sur une implantation de voies cyclables cohérente avec la véloroute et les projets existants d'aménagement de voirie ou de plan de circulation. Ces aménagements feront l'objet de concertations avec les riverains et de période de tests.

Le schéma directeur cyclable, bientôt finalisé, visera d'abord à relier les quartiers et les lieux fréquentés : commerces, lieux de culture, de loisirs, de sport, touristiques, et les entrées de ville. Un accent particulier est mis sur les scolaires. Actuellement 2 % seulement vont à l'école à vélo (25 % à pied) alors que la plupart habitent dans un rayon de quelques kilomètres à peine. L'objectif est de sécuriser pour eux des itinéraires. ■



